



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 11 septembre 2014

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
BUREAU DES FINANCES LOCALES
RÉFÉRENCE À RAPPELER : DRCT/BFL/SA
AFFAIRE SUIVIE PAR : S. ANTONETTI
TÉLÉPHONE : 04.95.34.50.25
TÉLÉCOPIE : 04.95.34.55.97

N°2014-31

Monsieur le Président du Conseil général
Mesdames et Messieurs les Maires
Madame et Messieurs les présidents d'EPCI

Messieurs les Sous-préfets de Calvi et Corte
(en communication)

Objet : Saisine du médiateur des normes - Création d'une boîte fonctionnelle

Le médiateur des normes auprès du Premier ministre a été institué par le décret n°2014-309 du 7 mars 2014. Son rôle est de lutter contre l'inflation normative et d'accélérer la simplification des normes engagée par le Gouvernement.

Cette fonction a été confiée pour une durée expérimentale d'un an à Monsieur Alain LAMBERT, président du Conseil national d'évaluation des normes et du conseil général de l'Orne.

Le médiateur des normes peut être saisi par les collectivités territoriales et leurs groupements des difficultés qu'ils rencontrent localement dans la mise en œuvre des lois et règlements.

Afin de sécuriser les saisines du médiateur des normes, le décret précité prévoit que vous m'adressiez vos demandes afin que je les transmette ensuite au médiateur des normes. Après instruction, celui-ci vous adressera directement une recommandation s'il le juge nécessaire.

Ainsi, une boîte fonctionnelle spécialement créée à cet effet vous permettra d'effectuer votre saisine du médiateur à l'adresse suivante : ***pref-saisinemednormes@haute-corse.gouv.fr***.

Je précise toutefois que les demandes directement adressées au médiateur ne sont nullement irrecevables, puisque le médiateur est libre de donner suite ou non aux saisines qui lui parviendraient directement.

Il est à noter également qu'une saisine du médiateur des normes ne prive pas votre collectivité de ses droits à introduire un recours administratif ou contentieux.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général
de la préfecture de la Haute-Corse,

Signé : Jean RAMPON